



Bulletin communal d'information no 63

Nant, mars 2011

ELECTIONS COMMUNALES DU 20 MARS 2011

Electeurs inscrits	1'452
Bulletins rentrés	444
Taux de participation	30.57%
Bulletins blancs	10
Bulletins nuls	3
Majorité absolue	216

<u>Sont élus au 1^{er} tour:</u>	Suffrages
M. Vincent Guggisberg	330
M. Olivier Bovet	303
M. David Noyer	289
M. Pierre-André Burnier	288
M. Ralph Guillod	228
M. Claude Javet	223

Au terme du délai prescrit, soit vendredi 25 mars 2011 à midi, une seule personne ayant obtenu des voix au premier tour a déposé sa candidature pour le 2^{ème} tour. Il s'agit de Madame Alexandra Stauffacher de Sugiez. Elle est élue tacitement et il n'y aura pas de deuxième tour.

Le Conseil communal

Au sommaire de ce bulletin printanier, vous trouverez les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Message du syndic
- II Résultats de la votation fédérale du 13 février 2011
- III Convocation à l'assemblée communale
- IV Informations diverses
- V Mouvement au sein de la population

* * * * *

I) Message du syndic

La commune va bien, et c'est en toute sérénité que je quitte le conseil communal et la fonction de syndic après deux législatures très enrichissantes.

C'est le moment d'exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui m'ont soutenu durant ces deux mandats. J'ai eu un immense plaisir au contact de la population de notre commune. D'intenses souvenirs resteront à jamais gravés dans ma mémoire.

Quelle joie par exemple à aller apporter les vœux du Conseil à des nonagénaires émus et fiers de recevoir le syndic. Quel plaisir aussi de recevoir chaque année les jeunes citoyennes et citoyens ou encore les nouveaux habitants. On voit que la population s'intéresse à la vie communale et ça fait du bien.

Arrivé au terme de ma fonction, j'ai de belles satisfactions : des finances communales saines, la route industrielle et le bâtiment des sapeurs-pompiers réalisés ou encore l'avancement du plan d'aménagement local en sont les principales. Pour ce qui est des regrets, j'en ai quelques-uns aussi : la fusion avortée avec le Haut-Vully en 2003, les relations parfois difficiles avec la préfecture, l'augmentation du trafic au Péage, les retards dans les projets Valtraloc et de la nouvelle école. Pourtant j'ai entièrement confiance en la future équipe pour relever tous ces défis.

Je tiens ici à remercier officiellement mes collègues du Conseil communal pour l'excellent travail fourni tout au long de ces années. Nous n'avons pas toujours été

d'accord sur tout, mais une fois les décisions prises, elles ont été assumées et respectées. Cela s'appelle la collégialité.

Un grand merci à Madame Mettraux et à son équipe. Il est essentiel pour les conseillers communaux de milice de pouvoir s'appuyer sur une administration compétente comme la nôtre qui connaît tous les arcanes d'une bureaucratie qui ne cesse de s'étendre.

Merci aux employés de la voirie, aux concierges avec qui j'entretiens des relations empreintes de respect mutuel et dont j'apprécie à sa juste valeur, l'immense travail fourni.

Merci enfin, à tous les membres des diverses commissions pour s'être mis à disposition de la collectivité et à leur esprit critique et constructif.

Je suis persuadé que la commune est la base de notre démocratie : la proximité, la connaissance des personnes qui y vivent ou y travaillent et la participation de toutes et de tous font que la commune est un pilier essentiel de notre pays. C'est le cœur de cette Suisse, gouvernement proche de la population et de leurs préoccupations qui nous apporte le bonheur, la prospérité et la paix.

Je souhaite un bel avenir à la population du Bas-Vully et un engagement éclairé à la nouvelle équipe.

Jean-François Chenaux

* * *

II) Résultats de la votation fédérale du 13 février 2011

Electeurs inscrits	1'316	
Bulletins rentrés	667	
Taux de participation	50.7 %	
	<u>oui</u>	<u>non</u>
Pour la protection face à la violence des armes	283	382

III) Convocation à l'assemblée communale.

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

Mardi 12 avril 2011 à 20.15 h.

à la salle communale de Nant.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 novembre 2010. Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, 10 jours avant l'assemblée.
2. Finances
Comptes 2010 et rapport de la commission financière.
3. Nomination de l'organe de révision
4. Divers.

Informations

1) Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 novembre 2010.

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

2) Comptes 2010

Préambule à la présentation du compte de fonctionnement :

Les comptes ont été audités par l'organe de révision externe, la fiduciaire Multifiduciaire SA à Fribourg, les 15 et 16 février 2011. L'organe de révision externe a rédigé un rapport d'audit qui a été transmis à notre administration communale le 8 mars 2011.

La commission financière a de son côté rencontré le conseil communal les jeudis 10 et 17 mars 2011. La commission financière a procédé à l'examen des comptes de fonctionnement et des investissements bouclés au 31.12.2010. Elle a posé un certain nombre de questions pertinentes en relation avec les différents dicastères et a considéré que les comptes présentés étaient très bien tenus par notre administration communale.

L'exercice 2010 boucle sur un résultat très réjouissant. Les charges de fonctionnement ont été moins conséquentes que prévu et les revenus ont été légèrement supérieurs aux prévisions. Il en résulte un bénéfice net de CHF 417'108.32 pour le compte de fonctionnement 2010.

Ce résultat positif va au-delà des espérances du conseil communal et il nous permet d'effectuer deux amortissements extraordinaires concernant deux investissements spécifiques, à savoir :

- CHF 107'880.45 amortissement extraordinaire pour l'investissement concernant l'assainissement du débarcadère de Praz (compte 1414 du bilan);
- CHF 280'536.55 amortissement extraordinaire pour les investissements concernant les immeubles non-productifs (compte 1430 du bilan) .

a) <u>Comptes de fonctionnement</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0) Administration	642'328.60	100'271.47
1) Ordre public	156'157.20	93'259.65
2) Enseignement et formation	2'111'611.27	30'102.55
3) Culte, culture et loisirs	159'253.75	2'313.15
4) Santé	466'950.35	2'142.80
5) Affaires sociales	735'221.55	17'344.20
6) Transports et communications	650'842.20	151'317.10
7) Protection de l'environnement	964'401.25	913'932.95
8) Economie	36'678.23	8'644.95
9) Finances et impôts	893'848.80	5'526'655.70
Totaux	6'817'293.20	6'845'984.52
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	28'691.32	
Balance	6'845'984.52	6'845'984.52

b) <u>Comptes des investissements</u>	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
Culte, culture et loisirs		
Plateforme baignade plage à Sugiez	26'253.30	
Transports et communications		
Aménagement de l'accès à la ZI	8'440.45	
Valorisation du trafic local	9'616.90	
Construction Rte des Sauges + éclairage	53'870.30	
Candélabres pour le vieux Praz	64'968.45	
Subventions fédérales		88'000.00
Subventions cantonales		82'000.00
Navigation		
Assainissement du débarcadère de Praz	107'881.45	
Service des eaux		
Conduite Chemin du Rosy	7'408.45	
Taxes de raccordement		56'381.50
Epuration des eaux		
Conduite Chemin du Rosy	17'292.80	
Part à la STEP intercommunale	70'215.82	
Taxes de raccordement		218'607.15
Aménagement du territoire		
Révision du plan d'aménagement local	50'712.20	
Economie		
Station de pompage des Cugnets	65'786.30	
Mur de soutènement chemin de la Petite Baume	2'340.30	
Subventions fédérales		8'117.00
Subventions cantonales		7'515.00
Immeubles du patrimoine		
Rénovation et agrandissement bâtiment du feu	7'912.35	
Vente de terrain		12'120.00
Subventions cantonales		-85.75
Totaux	492'699.07	472'654.90
<i>Investissements nets</i>		20'044.17

c) <u>Bilan au 31 décembre 2010</u>	Actifs	Passifs
Caisse, avoirs CCP et bancaires	2'020'652.74	
Trésorerie de l'Etat	305'580.61	
Débiteurs impôts	648'173.75	
Débiteurs divers	139'821.25	
Débiteurs eau	108'696.90	
Placements	479'893.75	
Immeubles	578'131.65	
Terrains non bâtis	1.00	
Plan d'aménagement	171'766.60	
Ouvrages de génie civil	2'411'175.60	
Ouvrages de protection	211'896.40	
Mobilier	1.00	
Service du feu	1.00	
Service des eaux	1'423'796.30	
Routes et trottoirs	1'396'391.36	
Débarcadère	1.00	
Participations aux associations	646'183.80	
Actifs transitoires	537'115.05	
Créanciers		287'721.59
Emprunts fixes		4'000'000.00
Passifs transitoires		219'691.25
Réserve protection civile		722'300.00
Réserve nouvelle école		1'300'000.00
Fonds de l'orphelinat de Burg		89'763.35
Caisse de voyage du conseil		22'046.00
Réserve obligatoire du service des eaux		98'734.88
Réserve obligatoire du service protection des eaux		24'366.07
Provision sur débiteurs douteux		73'130.00
Totaux	11'079'279.76	6'837'753.14
Fortune nette		4'241'526.62

1. Commentaires liés au compte de fonctionnement

Les charges du compte de fonctionnement 2010 sont dans l'ensemble très bien maîtrisées pour l'ensemble des dicastères de notre commune. Elles se montent à un montant total de CHF 6'817'293.20 pour un total de revenus de CHF 6'845'984.52.

Les principales remarques concernant le compte de fonctionnement 2010 sont les suivantes :

- Nous avons pu constater une légère diminution des charges administratives (CHF -15'000) et des charges liées à la protection civile (CHF- 38'000.-).
- Par contre, les charges liées à l'enseignement et formation continuent d'augmenter par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à CHF 2'111'611.27, ce qui correspond à un tiers du total des charges de notre commune. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent est conséquente (+ 7%). Ce sont surtout les achats de fourniture scolaire et du matériel scolaire pour les classe ACM et ACT (CHF 84'045.17) ainsi que les frais liés à notre participation au traitement du personnel enseignant (CHF

899'662.80) qui expliquent cette augmentation. Les autres charges liées aux écoles spécialisées et à la formation professionnelle ainsi que les frais relatifs à l'administration scolaire (CHF 164'120.45) restent quant à eux, assez stables.

- Les charges liées aux cultes, à la culture et aux loisirs connaissent une augmentation de l'ordre de 6,7% est se montent à CHF 159'253.75. Dans l'ensemble, les charges liées à nos différents aides financières octroyées aux associations de notre commune restent stables.
- Les charges liées à la santé CHF 466'950.35 augmentent de 6,41%. Notre participation aux soins spéciaux concernant les homes médicalisés s'élève à CHF 261'751.25 (+9.66%) et notre participation aux soins ambulatoires (Spitex) s'élève à CHF 169'785.05 (+ 4,80%).
- Les charges liées aux affaires sociales augmentent de manière conséquente (+12.04%). Elles s'élèvent au 31.12.2010 à CHF 735'221.55 contre CHF 656'173.20 en 2009. Cette forte augmentation des affaires sociales provient de notre participation aux institutions spécialisées qui passe à CHF 444'205.25 (+4%) et de notre participation aux différentes institution d'aide sociale qui s'élève à CHF 256'849.50 (+31.28%).
- Notre participation aux charges du fonctionnement du service social (+59.25%), la forte augmentation de notre aide matérielle et de notre assistance aux personnes bénéficiant de l'aide sociale (+21,91%) ainsi que la prise en charge obligatoire des cotisations de caisse maladie (+37,2%) expliquent cette forte augmentation des charges liées aux affaires sociales.
- Par contre, nous avons pu constater une nette diminution des charges liées au dicastère des transports et de la communication qui se montent à CHF 650'842.20 (- 10%). Cette baisse s'explique par une nette diminution des charges liées à l'entretien des routes et à l'éclairage. Certains frais d'entretien liés à certaines routes ont été reportés à 2011 et les frais d'entretien pour l'éclairage public ont été moins conséquents que prévu car différents travaux commandés n'ont pas encore été effectués comme par exemple la réparation des joints à la route du Pré-du-Pont ainsi que la réfection des fissures concernant la route du Mont. De plus, nous pouvons nous réjouir car les investissements consentis pour le changement des luminaires commencent à porter leurs fruits. Nous avons ainsi pu constater une légère diminution des charges liées à la consommation d'énergie pour l'éclairage public (-8,93%).
- Les charges liées au dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement sont elles aussi en diminution (- 7.46%). Les achats d'eau en 2010 se sont élevés à CHF 139'437.20 (-15%) par rapport à 2009 mais en légère augmentation par rapport au budget 2010. Cette différence s'explique d'une part par la météo mais il faut aussi noter que nous avons eu une fuite dans une canalisation qui passe sous la Broye, fuite qui a fort heureusement été détectée très rapidement. L'entretien et la rénovation des installations liés à la protection des eaux ont eux aussi légèrement baissés. La vente d'eau s'est élevée à CHF 230'862.60 contre CHF 243'928.85, soit une légère diminution de 5,74%. Notre participation à la STEP de Montilier a été elle aussi légèrement inférieure aux prévisions et nous avons versés CHF 183'840.98 à la STEP pour l'exercice 2010. Concernant les ordures ménagères, nous avons pu constater que la taxe pondérale liée aux déchets verts n'a pas permis de couvrir les charges liées au compostage des matériaux organiques. Nous avons participé

aux frais d'installation aux containers verts pour un montant unique de CHF 24'016.35 et la taxe pondérale liée aux ordures ménagère de CHF 122'907.65 est conforme aux attentes. Il n'en demeure pas moins que les taxes de base et les taxes pondérales sont encore insuffisantes pour couvrir les charges d'ordures ménagère et le taux de couverture s'élève à 77,3%. C'est encore insuffisant mais le conseil communal est confiant et les effets du nouveau règlement sur les ordures devrait commencer à porter ses fruits en 2011.

- Concernant le dicastère de l'économie, les frais liés à l'entretien des ouvrages agricoles se sont élevés à CHF 6'864.03 alors que nous avons budgétés des frais de CHF 30'000.- Ceci est du au projet lié à la société des machines, raison pour laquelle nous avons volontairement renoncé à effectuer des travaux de curage et d'inspection des canalisations tant que le projet n'est pas abouti.
- Finalement, les recettes liées aux différents impôts encaissés en 2010 sont légèrement supérieures à l'exercice 2009 (+ 2,16%). L'impôt sur les revenus des personnes physiques se monte à CHF 3'385'060.05 (+3,32%). L'impôt sur la fortune augmente aussi à CHF 421'531.70 (+3.69%) et l'impôt sur les personnes morales CHF 85'593.85 connaît lui aussi une légère augmentation par rapport à 2009 (+10%).

2. Commentaire liés au compte des investissements

Les principaux investissements consentis durant l'exercice 2010 ont porté sur les objets suivants :

- Nous avons procédé à l'assainissement de la plateforme de la plage de Sugiez pour un montant total de CHF 26'253.30 (Budget : CHF 26'000.-) ;
- Les investissements liées au dicastère des transports et communications se sont élevés en 2010 à CHF 244'777.55. Les investissements concernant les travaux de la route des Sauges et de l'éclairage se sont élevés à CHF 53'870.30 en 2010. L'installation des candélabres concernant le vieux Praz a coûté CHF 64'968.45 (Budget : CHF 60'000.-) et l'assainissement du débarcadère de Praz s'est élevé à CHF 107'881.45 (Budget : CHF 106'000.-). Concernant l'aménagement de la zone industrielle, nous avons reçu des subventions fédérales pour CHF 88'000.- et des subventions cantonales pour CHF 82'000.-
- Les charges d'investissements liées au dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement se sont élevées à CHF 145'629.27. Les investissements liés aux conduites du chemin du Rosy ont coûté CHF 7'408.45 (approvisionnement en eau) pour un budget initialement voté de CHF 5'000.- et CHF 17'292.80 (protection des eaux) pour un budget voté de CHF 15'000.-). Notre participation aux investissements liées à la STEP intercommunale s'est élevée à CHF 70'215.82, montant légèrement inférieur au budget de CHF 88'000.- et les charges d'investissement liées à la révision du plan d'aménagement local se sont élevées à CHF 50'712.20. Notre commune a encaissé des taxes de raccordement de CHF 218'607.15 et des taxes de raccordement pour l'approvisionnement en eaux de CHF 56'381.50, soit un total de revenus pour ce dicastère de CHF 274'988.65.
- Les investissements consentis pour la fin des travaux (2009-2010) à la station de pompage des Cugnets se sont élevés à CHF 65'786.30. Le coût des travaux

réalisés en 2009 s'était élevé à CHF 264'420.-. Le coût total de l'investissement pour l'assainissement de la station de pompage des Cugnets se monte donc à CHF 330'206.30 (Budget voté en 2009 de CHF 340'000.-). Nous avons encaissé en 2010 un total de subventions pour CHF 15'632.- et en 2009 pour CHF 156'000.-. Ainsi, cet investissement a été finalement subventionné à raison de 52%.

- Les derniers travaux liés à la rénovation et à l'agrandissement du bâtiment du feu ont coûtés CHF 7'912.35. Nous avons encore consentis à un premier travail urgent concernant le mur de soutènement situé au chemin du Brachet pour un montant de CHF 2'340.30. Les travaux budgétisés à CHF 55'000.- devraient être réalisés dans le courant de l'exercice 2011.
- Finalement, la commune a consenti à la vente d'une petite parcelle pour un montant de CHF 12'120.-
- Le report des recettes d'investissements en 2010 s'est élevé à CHF 472'740.65 et le report des dépenses d'investissements s'est élevé à CHF 492'784.82.
- Le fait que notre commune n'ait consenti qu'un montant relativement limité de dépenses d'investissements en 2010 et que les recettes (subventions) encaissées ont été plus conséquentes que prévu, nous pouvons constater une amélioration sensible de notre capacité d'autofinancement lors de l'exercice comptable 2010.

Bilan et situation d'endettement de notre commune:

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 peuvent être qualifiés de bons. Notre commune a réalisé un bénéfice de compte d'exploitation de CHF 28'691.31 après avoir réalisé des amortissements extraordinaires sur deux investissements spécifiques pour CHF 388'417.-

Le total des actifs du bilan de notre commune qui se monte à CHF 11'079'279.76 reste stable et la capacité d'autofinancement de notre commune se trouve légèrement améliorée.

En fonction des avoirs disponibles sur nos différents comptes bancaires et en tenant compte du fait que les investissements budgétés pour l'exercice 2011 sont peu conséquents, le conseil communal prévoit de réduire les emprunts à moyen et long terme durant l'exercice 2011 à CHF 3 millions après le remboursement du prêt du fonds de compensation AVS de CHF 1 million qui arrive à échéance en septembre 2011. Ceci dépendra essentiellement de la situation de nos liquidités durant l'automne 2011.

Nant, le 15 mars 2011

VG

3) Nomination de l'organe de révision

Selon la nouvelle loi, la tâche de révision des comptes communaux appartient désormais à un organe de révision externe. Ceci est déjà le cas pour la

commune du Bas-Vully. L'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière. Pour le contrôle des comptes 2011, la commission financière propose de renouveler le mandat de la fiduciaire "Multifiduciaire Fribourg S.A.", ceci pour une durée de trois ans. Selon l'article 98 de la Loi sur les Communes, "une ou plusieurs reconductions sont possibles; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs". Le conseil communal appuie cette proposition.

4) Divers

* * *

IV) Informations diverses

Ordures et déchets

Le plan de ramassage des déchets est disponible sur le site : www.haldimannaq.ch

Collecte des déchets ménagers

Modification des dates d'enlèvement 2011 :

Mardi 26 avril	<i>en lieu et place du</i>	lundi 25 avril (Pâques)
Mardi 14 juin	<i>en lieu et place du</i>	lundi 13 juin (pentecôte)
Mardi 2 août	<i>en lieu et place du</i>	lundi 1 ^{er} août (Fête Nationale)
Mardi 27 décembre	<i>en lieu et place du</i>	lundi 26 décembre (Saint-Etienne)

Collecte des matières organiques(déchets verts)

Le service de ramassage des matières organique aura lieu chaque semaine jusqu'au et y compris le lundi 21 novembre 2011.

* * *

Parois antibruit et nouveau trottoir

Selon le service cantonal des ponts et chaussées, le programme pour la réalisation de parois antibruit devant les bâtiments de la route du Péage n° 28, 30, 32 et de la route d'Anet n° 4 ainsi que la réalisation du trottoir à la route d'Anet est le suivant:

Février 2011	Attribution du mandat et début des études
Mars / avril 2011	Elaboration du projet
Mai / juin 2011	Examen préalable / adaptation du projet
Juillet / août 2011	Mise à l'enquête publique
Septembre / octobre 2011	Examen final / approbation
Octobre / décembre 2011	Projet d'exécution et soumission
Janvier / février 2012	Appel d'offres / adjudication des travaux
Avril 2012	Début des travaux

Emondage des arbres et arbustes et taille des haies vives bordant les voies publiques

Nous rappelons, ci-après, les dispositions applicables toute l'année sur le territoire communal du Bas-Vully :

- les routes publiques et leurs installations techniques doivent être entretenues et exploitées de telle sorte qu'elles soient en bon état et propres à maintenir la sécurité du trafic ;
- les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer ;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m, mesurée à partir du niveau de la chaussée ;
- toute branche d'arbre ou d'arbuste débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m, mesurée également à partir du niveau de ce dernier ;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm ;
- au besoin des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

* * *

Slow Up 2011

Le Slow-up 2010 aura lieu le dimanche **10 avril 2011**. A cette occasion, le réseau routier cantonal et communal entourant le lac de Morat et la route cantonale Sugiez – giratoire T10 à Ins sont interdits à toute circulation de **10h00 à 17h30** pour tous les véhicules à moteur, excepté les véhicules d'urgence et d'intervention. Pour les services d'urgences veuillez composer les numéros usuels **117 Police, 118 Feu, 144 Ambulance**.

* * *

3^{ème} FOULEE DU VULLY



Le lundi de Pentecôte 13 juin 2011 aura lieu la troisième édition de la Foulée du Vully à travers le vignoble de notre région.

Cette course pédestre est ouverte à tout un chacun. Plusieurs parcours sont proposés: 10.4km, 5.2km (aussi walking) et pour les enfants 1.8km, 900m et 450m. Ainsi les plus expérimentés comme les novices trouveront une motivation supplémentaire à l'entraînement hebdomadaire. A noter que les deux grands parcours ont été balisés (flèches jaunes). Le départ se situe derrière le hangar du chantier naval Racine et l'arrivée à l'école de Nant. A vos chaussures!

Pour les parcours 10.4km et 5.2km, les routes suivantes seront fermées à toute circulation à partir de 9h45 jusqu'aux environs de 12h45 : **Route du Molard, Route sous le Clou, Chemin du Péloset, Chemin des Creux, Chemin sur les Rittes, Chemin des Cutres, Route Militaire, Route de Chaumont (accès au stand de tir), Chemin du Pré des Oies, Route du Pra-Novy, Chemin des Grèves, Chemin du Port, Chemin des Cordils.**

Pour les parcours enfants, les routes suivantes seront fermées à toute circulation à partir de 13h30 jusqu'aux environs de 14h30 : **Route du Molard, Route sous le Clou, Chemin du Péloset, Amont le Ru, Chemin aux Maisonnettes.** Les routes seront réouvertes progressivement et ce après le passage des derniers concurrents. Nous ne pourrons éviter les désagréments et nous vous prions de prendre bonne note de ces fermetures.

Par ces quelques lignes, nous voudrions également vous encourager à participer activement à cette manifestation sportive, soit en vous inscrivant à la course ou en tant que bénévole. Sachez également que le jour de la course, les encouragements seront très appréciés par les participants tout au long du parcours.

Pour de plus amples informations l'office du tourisme se tient à votre disposition (info@levully.ch ou 026 673 18 72) ou visitez notre site Internet www.lafouleeduvully.ch.

Le comité d'organisation

* * *

Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

Laissez de côté vos tracas quotidiens
Et arrêtez-vous en chemin.

Pour les enfants comme les aînés
Auteurs connus ou ignorés.
Lisez ce que bon vous semble
Et dévorez les nouveautés.
Transmettez-nous toutes vos idées.

Romans poignants, bandes dessinées
Ou documentaires illustrés.
Un grand choix vous est proposé.
Loisirs, détente, informations.
Albums charmants pour les petits.
N'oublions pas les dégourdis.
Thrillers pour les grands avertis.

HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,
ouverture unique,
le lundi entre 18h et 20h.**



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026 673 10 10

* * *

Abonnements généraux CFF / carte journalière de la LNM

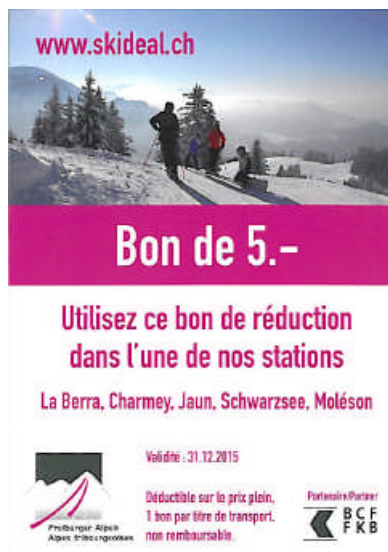
Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2011. Ces cartes journalières seront disponibles au prix de 35.00 fr par jour et par abonnement, ce qui correspond au montant pratiqué par la majorité des communes de notre région.

Durant l'année 2011, nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants. La carte journalière est disponible au prix de 15.00 fr. par jour.

* * *

Remontées mécaniques

Alpes fribourgeoises



La Berra, Charmey, Jaun, Lac Noir, Moléson

Ces bons de réduction (valables jusqu'au 31.12.2015) sont à disposition de nos enfants en âge de scolarité et peuvent être obtenus auprès de l'administration communale. Pour 2011, nous remettons 1 bon par enfant.

* * *



L'association "Pavillon du Vully" propose un accueil extra-scolaire aux enfants du Vully de l'école infantine jusqu'en 6^{ème} primaire. Le local de l'accueil se situe dans l'immeuble du Lion d'Or à Môtier, bâtiment qui héberge également l'administration communale du Haut-Vully.

Une garde flexible est à votre disposition : avant et après l'école ainsi que les après-midi de congé ou encore durant la pause de midi. Diverses activités sont proposées aux enfants: jeux, lecture, dessins et bricolage à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que la possibilité de faire les devoirs dans un endroit calme.

Un repas équilibré, fournis par l'Auberge des Clefs à Lugnorre, est servi durant la pause de midi. Les enfants effectuent les trajets entre l'accueil et les écoles de Lugnorre et de Nant en bus scolaire.

Intéressés? Pour vous informer et inscrire vos enfants consultez notre site internet www.pavillon-du-vully.ch ou appelez-nous au numéro 076 711 52 67 (Lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 11h00 et 18h30).

* * *

Société de couture du Bas-Vully

La société de couture du Bas-Vully a pour buts le soutien financier aux œuvres d'utilité publique communales et régionales et aux particuliers nécessiteux ainsi que le maintien des relations amicales et des traditions villageoises.

Société de couture : son nom ne révèle pas l'entier de ses activités. Oui les membres de la société se réunissaient pour pratiquer l'art de la couture mais, actuellement, la société réalise ses objectifs grâce au maintien et à la sauvegarde d'une tradition culinaire issue du patrimoine vuillerain, soit la confection et la vente des fameux **GÂTEAUX DU VULLY**.



Trois à cinq fois par année, les dames de la commune se réunissent au four communal de Nant pour confectionner 500 à 600 gâteaux qui seront ensuite vendus. Ces journées de « dur labeur » sont aussi source de relations amicales et d'échanges conviviaux. Dans la chaleur du four de Nant, les rires et discussions fusent dès 4 heures du matin et c'est dans la bonne humeur que toutes ces petites mains roulent, bordent, créent les puits d'amour et garnissent les galettes qui feront ensuite le bonheur de nombreux habitants d'ici et d'ailleurs. Vous souhaitez

apprendre à confectionner cette délicieuse spécialité ? Chaque dame de la commune est cordialement invitée à nous rejoindre, il n'est absolument pas nécessaire de connaître les secrets de la fabrication et la prochaine confection aura lieu le samedi 14 mai. Renseignez-vous simplement auprès de Annelise Pellet, présidente.

La société verse annuellement CHF 8000.— à 10'000.— de dons aux sociétés communales et aux associations régionales d'utilité publique et ceci grâce à la vente des gâteaux, à l'organisation d'un stand lors de la fête des vendanges et à l'organisation d'une manifestation appelée « La Vente ». Cette dernière se déroule traditionnellement le jeudi de l'Ascension à la salle polyvalente de Nant; réservez la date d'année en année. En effet « La Vente » est une merveilleuse possibilité de rencontres et l'occasion de manger les traditionnels et si délicieux vol-au-vent maison, les fameux canapés ainsi que le jambon de la borne tout en profitant de l'animation offerte par les sociétés locales et les enfants.

Un **GRAND MERCI** à tous les habitants du Vully et d'ailleurs qui soutiennent nos activités et qui permettent ainsi aux associations suivantes de bénéficier de notre générosité :

Les résidents du home de Sugiez - L'association des personnes âgées « Le Vully » :
Pour-nous, pour-nous, pour-tous - L'association en faveur des enfants myopathes -
L'association Alzheimer - Le service d'ambulance de Morat - Passepartout Lac - La bibliothèque du Vully - L'association des parents du Vully - Le jardin d'enfants « La Ribambelle » -

L'association « Le Pavillon » du Vully - Les camps de sports des écoles du Vully
Les associations sportives et culturelles du Vully qui s'occupent de la formation d'enfants : l'école de musique – FC Vullysport – Polysport – Ski-club – SHC Vully - Oxygène – La Caverne.

Les dames du comité sont à votre écoute et répondent volontiers à vos questions :
Georgette Brulhart, Franziska Chervet, Claire-Lise Derron, Christine Derron, Lis Gross, Annelise Pellet et Elisabeth Ruegsegger.

* * *

Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00**. Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

* * *

V) Mouvements au sein de la population

Le conseil communal souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens suivants :

Mme Schmutz Jacqueline, Rte du Pavy 22, Sugiez
M. Ceccucci Raphael et son fils Jasper, Imp. des Fougères 6, Sugiez

M. Etienne Jean-Cyrille, Ch. du Chablais 34, Sugiez
 Mme Villaume Jessica, Rte du Faubourg 22, Sugiez
 M. Shkodra Betim, Ch. des Liserons 16, Sugiez
 Mme Roulin Delphine, Ch. des Liserons 16, Sugiez
 Mme Stummvoll Martina, Rte du Faubourg 16, Sugiez
 M. Collomb Thierry, Rte du Pavy 2, 1786 Sugiez
 M. Wermuth Marcel, Rte du Pré-du-Pont 47, Sugiez
 Mme Meier Sandra, Rte du Pré-du-Pont 47, Sugiez
 Mme Reber Géraldine, Imp. des Fougères 9, Sugiez
 M. Challandes Pascal, Imp. des Fougères 9, Sugiez
 M. François Olivier, Rte du Faubourg 16, Sugiez
 Mme John Marinette et sa fille Delphine, Imp. des Fougères 4, Sugiez
 Mme Lavoyer Camille, Rte du Pré-du-Pont 45, Sugiez
 M. Moser Stefan, Ch. du Val-Florenche 1, Sugiez
 M. Ostertag Charles, Rte du Pré-du-Pont 47, Sugiez
 Mme Wyss Cornelia, Rte du Pré-du-Pont 47, Sugiez
 M. Philipona Henri et son épouse Ginette, Ch. du Châtelet 11, Sugiez
 Mme Rügsegger Brand Irma, Rte de Chaumont 19, Sugiez
 M. De Castro Patrick, Rte Principale 104, Praz
 M. Eger Dennis Julian, Imp. des Fougères 4, Sugiez
 Mme Burla Anna, Rte Principale 120, Praz
 Mme Castellana Maria, Rte Principale 14, Sugiez
 Mme Kreis Marilyn, Rte principale 14, Sugiez
 M. Iseli Balz, Rte du Pavy 3b, Sugiez
 M. Wyss Bernhard, Rte Principale 50, Nant

C'est avec plaisir que nous annonçons les naissances suivantes :

Le 19 novembre 2010	Francisco Melo Alexia, fille de Sandra et Mario
Le 10 décembre 2010	Alves Rodrigo, fils de Marcela
Le 04 janvier 2011	Œdipe Lyna, fille de Devi
Le 07 janvier 2011	Muriqi Florent, fils de Katia et Sami
Le 20 février 2011	Blanc Joanna, fille de Valérie et Pascal
Le 02 mars 2011	Bovard Alice, fille de Marylène et Louis

Malheureusement, nous déplorons les décès suivants :

Le 05 décembre 2010	M. Schmutz Jean-David, 1939, Sugiez
Le 11 décembre 2010	M. Parisod Pierre, 1924, Sugiez
Le 06 janvier 2011	M. Scheurer Roger, 1938, Sugiez
Le 05 mars 2011	M. Seilaz Ernest, 1927, Praz

Les citoyennes et citoyens suivants ont quitté notre commune :

Mme Krattinger Karin
 M. Schorderet Michel
 Mme Eichenberger Sabrina
 M. Garsallah Salem

Mme Herren Fabienne
Mme Bastos Pinho Ana Cristina et sa fille Letizia
Mme Joss Regula
M. Rüfenacht Alain
Mme De Marco Jenny
Mme Gonzalez Manuela
M. Rossel Christophe
Mme Steffen Johanna
M. Zbinden Jürg et son épouse Erika
M. Da Silva de Jesus José et son épouse Maria
M. Höchner Urs et sa famille
M. Pereira Silva Kevin
M. Schnetz Jean-Paul et son épouse Marilyn
M. Fernandes Marques Adelino
M. Martins Neto Luis Ricardo
M. Soares Bastos Tiago
M. Gomes Vieira Joel
M. Bühlmann Patrick et son épouse Liane
M. Brauen Cristian
M. Cournil Jean-François
Mme Maurer Esther
M. Zumstein Jürg et son épouse Barbara
M. Iula Gerardo

* * *

La population du Bas-Vully s'élève à 1'960. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'389, Nant 216 et Praz 355.